



Signataire : Skender Salih

Date de dépôt : 6 août 2024

Question écrite urgente

Existe-t-il un plafond pour la délivrance de permis G par l'office cantonal de la population et des migrations ?

Par la présente question écrite urgente, je souhaite – dans un premier temps – attirer l'attention sur une problématique urgente concernant la gestion des permis de travail pour les frontaliers (G) par l'office cantonal de la population et des migrations (OCPM).

Nous avons récemment pu lire dans les médias que le nombre de frontaliers dans notre canton a encore augmenté. Cette situation soulève plusieurs questions quant à l'impact de cette augmentation sur le marché de l'emploi local, ainsi que sur les infrastructures et les services publics, notamment la question suivante :

L'OCPM doit-il respecter un plafond pour la délivrance de permis G ?

En remerciant d'avance le Conseil d'Etat de la réponse qu'il pourra apporter.